

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 juin 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 24 juin 2020

D/2020-022

Aujourd'hui, mercredi 24 juin 2020, à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, JAMET et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

Madame MARCHAND et Monsieur du PARC, excusés, avaient donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du Parc et PRADELS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2020/022

**Mise en œuvre du Plan de Mobilité
Décision - Approbation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 13 décembre 2019 dernier, le comité syndical du SIVU Bordeaux-Mérignac votait l'adoption du Plan de Mobilité de l'établissement.

D'après la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un Plan de Mobilité (PDM) doit permettre à une organisation « d'optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports ». Il s'agit donc d'accompagner les changements des pratiques de déplacements des salariés d'un établissement, en fonction des contraintes de la structure et de son territoire.

L'intérêt d'une réflexion et d'un plan d'actions sur la mobilité a donc été souligné dans le cadre de l'Accord de Progrès Social. Le projet d'extension de l'établissement en renforce la pertinence.

Aujourd'hui, après le diagnostic et une première proposition de plan d'action réalisé par une stagiaire entre mars et août 2019, un groupe de travail composé de la chargée de mission RSE du SIVU, cheffe de projet sur le sujet, de la responsable des ressources humaines, du préventeur et en lien avec les partenaires sociaux s'est attaché à proposer une feuille de route précise.

Différentes actions sont d'ores-et-déjà proposées pour une mise en œuvre dans les prochains mois. Elles ont été partagées en CT. L'objectif de ces mesures est d'inciter au maximum les agents du SIVU à délaissier leur véhicule thermique et de les encourager à se déplacer autrement, en transports actifs ou durables, c'est-à-dire tous les modes de transports collectifs ou non-carbonés (véhicules à moteur thermique). Il peut donc s'agir du vélo, de la marche à pieds, des transports en commun, de la trottinette ou de tout autre moyen de transport qui ne produit pas d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, il est proposé la création d'une charte de la mobilité, ici annexée, qui sera ajoutée à l'Accord de Progrès Sociale (APS) du SIVU. Chaque agent pourra s'y engager en signant un engagement individuel lui précisant ses droits et ses obligations en matière de mobilité.

Il est rappelé que chaque action devra systématiquement être proposée au comité de direction, comité technique et validée par le comité syndical du SIVU.



- **Actions pédagogiques :**

Le premier volet des actions mises en place s'articulera autour d'informations et de pédagogie à destination des agents afin de les accompagner au mieux dans leur changement de pratiques de mobilités.

Il est ainsi proposé :

- D'organiser, à chaque avancée du PDM, des **réunions d'information par secteur** ou en assemblée générale.
- **Une information systématique aux nouveaux agents** sur la mobilité et les possibilités de déplacement vers et depuis le SIVU: modification du protocole d'accueil et information aux intérimaires.
- La réalisation de **fiches personnelles** avec une proposition de mobilités alternatives et de gains financiers pour chaque agent.
- Participation du SIVU au **challenge de la mobilité** proposé par l'ADEME et réflexion sur la mise en place de son propre challenge.

- **Actions d'aide économique :**

- Il est proposé que le **SIVU prenne en charge à 100 % les abonnements de transports en commun :**
 - Pourraient être compris dans cette mesure tous les abonnements de transports, annuels, mensuels ou hebdomadaires : TBM et Vcub ; SNCF ou Transgironde.
 - Un engagement individuel serait signé par chaque agent qui souhaite bénéficier de cette prise en charge.
 - En retour, l'agent n'aurait plus accès au parking du SIVU et ne conserverait un accès à l'établissement que par le portillon.
 - En cas de maladie, cette prise en charge serait maintenue jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement (annuel, mensuel, etc.).
 - Cette prise en charge à 100% serait limitée au montant maximum autorisé par la loi.
- Il est également proposé que le **SIVU verse, en sus, une prime mensuelle pour les agents qui utilisent régulièrement les transports actifs ou durables :**
 - L'agent devrait se rendre au moins une fois par semaine en transports durables, soit 45 fois par an. Pour les temps partiels, ce temps serait proratisé.
 - Cette prime serait équivalente au coût de l'abonnement TBM + Vcub, soit une prime mensuelle de **35 euros**.
 - En cas d'absence de l'agent d'un mois ou plus, la prime serait suspendue jusqu'à son retour.

Toutes les conditions d'accès, obligations, restrictions et sanctions liées à ces mesures sont précisées dans la charte jointe à cette délibération et qui sera intégrée à l'APS du SIVU.

Afin de mettre en œuvre ces mesures, une projection financière a été réalisée sur la base de l'engagement d'une vingtaine d'agents d'ici 2021. Ce budget s'établit à 14 000 euros environ, en année pleine.

Projection financière du budget de prise charge Transports en commun + prime de transports durable	
Prévisions 2020	→ 7 200 €
Budget actuel pour 6 mois 1 800 € (prise en charge de la moitié des transports en commun) Budget à partir du 1 ^{er} juillet : 5 400 € soit 60 € par mois et par agent pour une prévision de 15 agents	
Prévisions 2021	→ 14 400 €
60 € par mois et par agent pour une prévision de 20 agents	

Je vous propose d'approuver les mesures mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré décide

Article 1 :

De valider la Charte de mobilité du SIVU Bordeaux-Mérignac, telle que présentée dans le document annexé à la délibération D/2020-020, et de financer la mise en place des mesures présentées ci-dessus et détaillées dans l'annexe précitée.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer les engagements individuels et tout document relatif à cette affaire.

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 24/06/2020

La Présidente,



Emmanuelle CUNY